

# BUDGET

# 2020

ET SI 2020 DEVENAIT L'ANNEE 0 D'UNE  
NOUVELLE REALITE BUDGETAIRE POUR LA  
PROVINCE DE HAINAUT ?

---

*En septembre dernier, la déclaration de politique régionale a défini de nouvelles orientations possibles pour les activités des provinces. Elles assurent des perspectives et des opportunités de développement en faveur de la sécurité civile, notamment. Mais ces orientations ne seront pas sans conséquence pour les finances provinciales.*

*Le Hainaut s'y prépare. La Province de demain sera, plus encore qu'aujourd'hui, au service des communes. Le redressement des finances, en cours depuis le début de la décennie, peut contribuer à aider les pouvoirs locaux. Mais la Province veut aussi que le fruit de ses efforts profite à ses services ainsi qu'au bien-être de celles et ceux qu'elle emploie.*



En dix ans, une rigueur budgétaire de tous les instants a permis à la Province de réduire ses dépenses de fonctionnement et le coût de ses structures tout en préservant une capacité de soutenir des projets nouveaux. En dépit des décisions unilatérales de réduction du Fonds des Provinces et de l'imposition de dépenses nouvelles, les Provinces sont les seuls niveaux de pouvoir à préserver des situations financières saines et stables. Cela ne justifie pas qu'elles deviennent la solution à tous les problèmes de financement public.

## LA PHOTOGRAPHIE D'UNE SITUATION SAINES

Le Hainaut a réussi cette gageure de retrouver un léger boni alors que l'Institution se trouvait en situation de faillite virtuelle à l'horizon 2010. La mise en place d'un **moratoire** sur le personnel (toujours en cours), la **confiance** avec l'administration, la **limitation des dépenses** de fonctionnement et de transferts **ainsi que des investissements** pour mieux gérer la dette ont été les piliers d'un redressement dont on connaît peu d'équivalent ailleurs.

Cette politique de rigueur a, jusqu'à présent, permis de tenir le choc d'une diminution régulière du Fonds des Provinces. Celui-ci ne couvre plus désormais que moins de 15% des dépenses ordinaires provinciales.

Sans nouvelles charges externes excessives et non concertées, la Province est en mesure de garder ce cap de stabilité. Mieux : elle peut s'engager et innover dans deux matières essentielles, **la sécurité et une réponse aux objectifs du développement durable**, inscrits dans le Plan Stratégique et Opérationnel de la Province, ADhésioN 3.0. Le budget 2020 témoigne de cette intention et d'une dynamique cohérente.

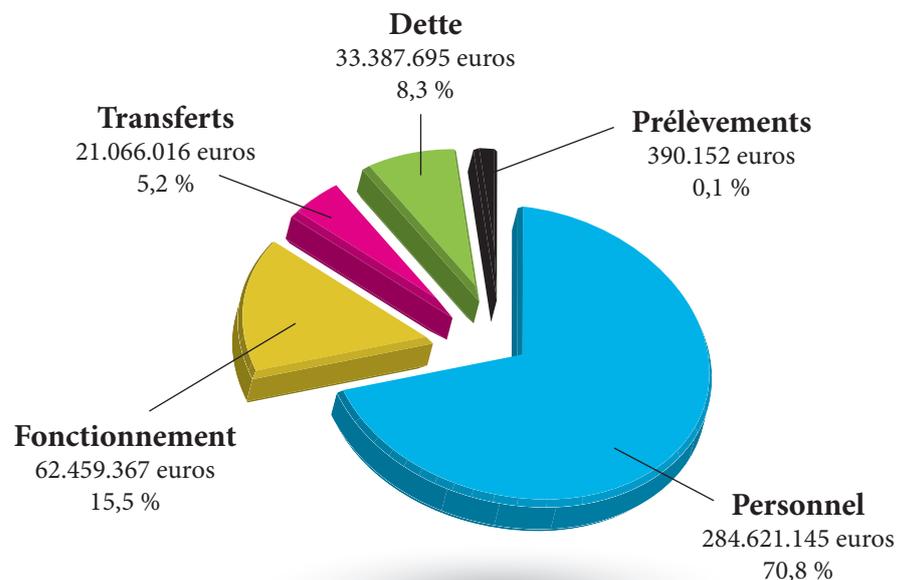
Il se présente en **équilibre** (très léger boni de 30.925 € après prélèvements).

RECETTES ORDINAIRES	626.913.587 €
DÉPENSES ORDINAIRES	626.509.810 €
BONI (AVANT PRÉLÈVEMENTS)	403.777 €

La situation financière actuelle de la Province a donc le mérite d'être saine avec un taux de fiscalité qui reste faible, s'inscrivant dans la moyenne des provinces wallonnes.

Cette photographie actuelle est le reflet d'une histoire récente : celle d'une **mobilisation et d'un effort collectif menés depuis près de dix ans** pour rendre la gestion provinciale efficace et crédible

### Les dépenses ordinaires



### UN AVENIR EN POINTILLÉS QU'EN SERA-T-IL DEMAIN ?

Cette stabilité résistera-t-elle à de nouvelles coupes dans les recettes comme l'exonération de 100 € par citoyen sur le précompte ? Résistera-t-elle surtout à **la charge importante et sans cesse croissante que représenterait le financement intégral des trois zones de secours hainuyères, soit 81 millions d'€ annuels** sur base de leurs budgets 2019 ?

On peut en douter. De telles orientations auraient, sans compensation, des **conséquences négatives sur les autres politiques menées par la Province**. Car les marges de manœuvre sont faibles avec une masse salariale mobilisant 70% de ses dépenses et une dette représentant 8% de celles-ci.

Mais les intentions annoncées dans la Déclaration de politique régionale doivent être affinées et laissent ouverte la porte d'une négociation par le biais d'un groupe de travail. Une véritable première dans les relations, trop souvent unilatérales, entre la Wallonie et ses provinces.

### **SÉCURITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : DES CHOIX ASSUMÉS**

Dans l'attente d'orientations précises, le Hainaut assume ses choix : sécurité et développement durable.

Son budget ordinaire intègre déjà des **moyens supplémentaires en faveur du financement des zones de secours**. Le Hainaut fait le choix symbolique d'inscrire une somme équivalente à celle qui prévalait avant la dernière réduction du Fonds des Provinces décidée par le précédent gouvernement wallon. Il dégage quelque **700 000 € de plus** pour les hommes du feu par rapport à 2019 (soit un total de 6,3 millions).

#### **Intervention financière actuelle du Hainaut en faveur du financement des zones de secours**

	2018	2019	2020
<b>PROVINCE DE HAINAUT</b>	6.301.488 €	5.669.627 €	6.301.592 €
<b>EVOLUTION DU FONDS DES PROVINCES</b>	62.925.263 €	56.696.272 €	56.315.919 €

Il faut y voir le signal d'un intérêt à participer au financement mais aussi à la gestion des zones de secours dans un contexte éclairci. Les provinces, dans ce domaine, ne peuvent toutefois pas intervenir seules : le fédéral doit assumer ses responsabilités et ses engagements (soit un co-financement du secteur à hauteur de 50% contre 18% actuellement).

## MALGRÉ LES DIFFICULTÉS EN VUE...

**Le Hainaut réédite sa politique de soutien aux projets supracommunaux.** En deux ans (2019-2020), **2,6 millions** sont dégagés pour financer 17 projets issus d'un nouvel appel lancé auprès des communes. Le développement durable, la mobilité douce et la cohésion sociale y sont les thématiques les plus fréquemment retenues. Alors que beaucoup parlent des vertus de la supracommunalité, les provinces sont les seules à agir sur des expériences concrètes.

**Le Hainaut donne la parole à ses jeunes.** 200 000 € (dont 150 000 à l'extraordinaire) pour 2019-2020 sont consacrés à la concrétisation de **projets portés par la nouvelle Assemblée des Jeunes**. Les dossiers retenus dans le cadre de ce bel exercice de citoyenneté marquent une préoccupation majeure : l'urgence climatique. Une dynamique est créée pour rendre les écoles provinciales « éco-responsables ».

**Le Hainaut est attentif au bien-être de son personnel.** Il poursuit sa politique de nomination, constitue un deuxième pilier de pension pour son personnel contractuel et affectera 380.000 € à la prise en charge d'une assurance « **soins de santé** ».

**Le Hainaut pense l'enseignement de demain.** Parmi les nouveaux projets issus de la créativité des services provinciaux, 200 000 € sont accordés pour le développement du numérique dans les écoles. Les budgets en faveur de l'enseignement spécialisé et de la promotion de la santé sont également en légère hausse.

A l'extraordinaire, **bien-être et sécurité** sont également à l'ordre du jour. Un programme de **4 millions supplémentaires annuels pendant 5 ans** (20 millions) est prévu pour développer les économies d'énergies et mettre tous les bâtiments en conformité. Avec une priorité : les écoles, 60% du patrimoine provincial et surtout, lieux de vie des citoyens hainuyers de demain.

## Des investissements réfléchis

Les dépenses d'investissement de la Province de Hainaut s'élèvent à 33 millions d'€. Quatre millions et demi sont consacrés à la politique d'amélioration des cours d'eau. Plus de 20 millions vont à l'important patrimoine provincial : au développement de nouveaux projets utiles à l'activité provinciale, à la mise en sécurité et conformité, aux économies d'énergie. Un effort considérable mais maîtrisé pour éviter tout emballement de la dette.

# PROJET BUDGET 2020

---

